Code de conduite du participant

Version mars 2025

Objectifs du code de conduite

La réputation du Club Acrobate (ci-après, le « **Club** ») ainsi que la confiance que lui témoignent ses clients sont indissociables de son succès. Le Club est soucieux de gérer son entreprise dans le respect des valeurs auxquelles il adhère.

Le présent code de conduite (ci-après, le « **Code** ») vise à établir des règles et normes de conduites claires pour tous les participants du Club, ainsi que les mesures disciplinaires en cas de non-respect de celles-ci, afin de promouvoir un environnement sain, respectueux, inclusif et sécuritaire dans l'ensemble des activités du Club. Il sert de guide afin d'assurer un environnement positif où les enfants pourront s'amuser et se développer à leur plein potentiel.

Application

Le présent Code s'applique à l'ensemble des participants du Club, notamment, mais sans s'y limiter, tous les clients, athlètes, parents et accompagnateurs (collectivement, les « **Participants** »).

Responsabilité

Il incombe à tous les Participants de se familiariser avec le Code et de s'y conformer.

Mission du Club

Offrir un endroit où les enfants pourront s'épanouir et développer leurs habiletés motrices grâce à la gymnastique. Nous souhaitons favoriser le développement de l'estime de soi des participants. Nous souhaitons les faire évoluer tout en s'amusant.

Vision

Le Club aspire à être une référence sur la rive-sud de Montréal pour ses cours récréatifs de gymnastique et de trampoline pour les enfants à partir de l'âge de 2 ans.

Valeurs

- Qualité du service
- Amusement
- Évolution
- Esprit de communauté
- Entraide
- Respect

Gymnase

- L'accès au gymnase est interdit aux parents ou accompagnateurs à l'exception des cours parent-enfant;
- La nourriture dans le gymnase est défendue.

Espaces communs

Les Participants sont tenus de :

- Poursuivre des activités discrètes afin de conserver la quiétude des lieux dans le but de ne pas distraire les athlètes à l'entraînement;
- Garder l'espace propre (entrée, vestiaire, salle de bain et mezzanine);
- Retirer ses chaussures ou bottes en bas des escaliers en tout temps;
- Replacer les chaises et tables à la mezzanine après leur utilisation; et
- Ranger les jouets après leur utilisation.

Photos/vidéo

- Les Participants doivent demander l'autorisation pour photographier ou filmer leur enfant;
- L'accompagnateur de l'enfant ne peut pas prendre de photos ou vidéos pendant le cours parent-enfant;
- Limitez le temps de la prise de photos ou de vidéos;
- Il est interdit de publier les photos ou vidéos sur les réseaux sociaux ou autres médias électroniques si d'autres enfants sont visibles, à moins d'avoir obtenu le consentement des parents ou responsables des autres enfants.

Règles de conduite (athlètes)

Tous les athlètes doivent respecter les règles de conduite suivantes :

Comportement

- Adopter une attitude positive ;
- Respecter les directives générales et les consignes de sécurité des entraineurs;
- Ne pas tenter de nouveaux mouvements sans autorisation;
- Respecter les autres;
- Respecter le matériel;
- Respecter le bien d'autrui et éviter tout vol ou acte de vandalisme;
- Utiliser un langage approprié;

Tenue vestimentaire

- Porter des vêtements de sport (chandail, short ou legging) ou maillot de gymnastique ou de danse;
- Ne pas porter de veste avec zip ou coton ouaté avec capuchon pendant la pratique;
- Ne pas porter de souliers ou de bottes sur la surface de pratique;

- Avoir les cheveux attachés, si applicable
- Ne pas porter de bijoux pendant la pratique (colliers, bracelets, boucles d'oreilles, montre, etc);
- Avoir une bouteille d'eau fermée;

Médias sociaux

- Utiliser les réseaux sociaux, internet et autres médias électroniques de façon éthique et respectueuse envers le Club, les membres de son personnel et les autres Participants;

Autre

- Avoir une bonne hygiène corporelle;
- Ne pas mâcher de la gomme pendant l'entraînement;
- Ne pas utiliser le cellulaire pendant l'entraînement;
- Ne pas avoir de maquillage pouvant abîmer le matériel ou la surface d'entraînement pendant les évènements spéciaux (halloween, etc).

Règles de conduite (Parents et accompagnateurs)

Tous les parents et accompagnateurs doivent respecter les règles de conduite suivantes :

Comportement

- Encourager son enfant à pratiquer la gymnastique pour le plaisir;
- Encourager son enfant à respecter son entraîneur et les décisions de celui-ci;
- Éviter tout comportement ou commentaire négatif à l'endroit d'un entraîneur, susceptible de diminuer la capacité de ce dernier de jouer adéquatement son rôle auprès des athlètes;
- Être courtois et respectueux;
- Ne pas faire preuve de discrimination;
- Utiliser un langage approprié;
- Respecter le matériel;

Responsabilités

- Reconnaître que l'enfant est sous votre responsabilité jusqu'à ce que le cours débute;
- Être présent à l'heure de fin du cours afin de récupérer l'enfant;
- Ne pas déranger ou interrompre les cours;
- Être disponible à intervenir avec son enfant si celui-ci perturbe le cours ou adopte des comportements pouvant nuire à sa sécurité ou celle des autres;
- Être alerte et présent en accompagnant votre enfant pendant le cours parent-enfant;
- Ne pas faire de gymnastique lorsque vous accompagnez pendant le cours parent-enfant;

Médias sociaux

- Utiliser les réseaux sociaux, internet et autres médias électroniques de façon éthique et respectueuse envers le Club, les membres de son Personnel et les autres Participants.

Mesures disciplinaires

Les actions suivantes peuvent être prises par le Club ou par tout membre de son Personnel en cas de non-respect des règles prévues au présent Code ou aux consignes données pendant les cours :

- Étape 1 : Un 1er avertissement verbal sera donné à l'enfant par l'entraîneur;
- Étape 2 : Un 2e avertissement verbal sera donné à l'enfant par l'entraîneur;
- Étape 3 : Temps de réflexion pendant 5 minutes (assis avec le groupe);
- Étape 4 : Arrêt du cours temporaire et discussion avec le parent. Reprise possible du cours si acceptation de respecter les consignes.
- Étape 5 : Arrêt du cours complet et suivi avec la direction avant une possible réintégration aux cours.

Sanctions

Le non-respect des règles du présent Code peut entraîner l'expulsion du parent, accompagnateur ou de l'enfant de manière indéterminée et sans remboursement.

Autres

Il est de la responsabilité du parent de transmettre au Club tout changement à la condition médicale de l'enfant.